



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La France *candidate* *au* Conseil des droits de l'Homme

2021-2023





Au cours de la décennie écoulée, les droits de l’Homme ont connu des régressions importantes dans de nombreuses régions du monde. Avec des phénomènes nouveaux, comme l’impact du changement climatique, l’aggravation des inégalités mondiales de développement et l’expansion rapide des technologies numériques, sont apparues des menaces nouvelles : l’émergence d’un terrorisme de masse, le recul des droits fondamentaux dans de nombreux États, l’aggravation des inégalités économiques et sociales, et les remises en cause nouvelles de l’égalité entre les femmes et les hommes. Dans le même temps, ceux qui se font la voix des droits de l’Homme et de la démocratie, défenseurs des droits et journalistes, sont aujourd’hui de plus en plus menacés et paient souvent de leur vie le prix de leur engagement.

Face à ce constat, la France est déterminée à porter une diplomatie humaniste, en prise avec les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle et tournée vers l’obtention de résultats concrets. C’est dans ce cadre que la France présente sa candidature au Conseil des droits de l’Homme pour le mandat 2021-2023.

La France a activement contribué à la création de l’édifice multilatéral bâti depuis la Seconde Guerre mondiale pour la promotion des droits humains, en particulier du Conseil des droits de l’Homme fondé en 2006. Elle en a déjà été membre à trois reprises. Elle s’est déjà soumise trois fois à son Examen périodique universel, dont elle a appliqué de nombreuses recommandations. Elle prend une part active à ses travaux, même lorsqu’elle n’en est pas membre. Elle est un soutien actif des procédures et des instruments d’action du Conseil des droits de l’Homme. Elle est dotée d’un système national de protection et de promotion des droits de l’Homme parmi les plus exigeants au monde.

Le Conseil des droits de l'Homme est au cœur de l'édifice international de promotion et de défense des droits humains, fondé sur le droit et sur des normes consenties de manière quasi universelle. Cet édifice a subi au cours des dernières années des attaques nombreuses – sur son fonctionnement mais aussi sur son existence même. Pour répondre à cette remise en question, nous devons permettre au Conseil des droits de l'Homme d'être en prise avec les évolutions d'un monde global. Nous devons lui donner les moyens d'agir de manière efficace sur les situations de violations des droits les plus graves. Et nous devons traiter les causes du recul des droits de l'Homme constaté au cours des dernières années et non seulement les symptômes.

Pour ce faire, la France se fixe trois priorités pour le mandat 2021-2023, présentées dans cette brochure : lutter contre toutes les inégalités et discriminations, protéger les libertés fondamentales, aider celles et ceux qui défendent les droits humains. La France est prête à mettre son énergie, ses moyens, son engagement et sa voix au service de cette ambition au sein du Conseil des droits de l'Homme.”

## **Jean-Yves Le Drian**

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



# PRIORITÉS DE L'ACTION DE LA FRANCE

## au Conseil des droits de l'Homme

Conformément  
à la Déclaration  
universelle des droits  
de l'Homme, signée à  
Paris le 10 décembre  
1948, la France  
s'engage en faveur de  
la promotion et de la  
protection de l'ensemble  
des droits de l'Homme,  
universels, indissociables  
et interdépendants.



**| LUTTER  
CONTRE TOUTES  
LES INÉGALITÉS.**

# Renforcer la mobilisation internationale en faveur du respect des droits des femmes.

La France s'engage pour **mettre fin aux violences faites aux femmes** et aux discriminations à leur égard et **faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité universelle**. Elle accueillera, au premier semestre 2021, en co-présidence avec le Mexique et ONU Femmes, le **Forum Génération Égalité**, rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour poursuivre la dynamique engagée il y a plus de vingt-cinq ans avec l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin. Elle a contribué à l'adoption des résolutions **« Femmes, Paix et Sécurité »** du Conseil de sécurité et promeut leur mise en œuvre. Elle a mis à profit ses présidences du G7 et du Comité ministériel

du Conseil de l'Europe en 2019 pour lancer une campagne en faveur de l'universalisation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul). La France est déterminée **à protéger les droits et santé sexuels et reproductifs**.

# Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels pour lutter contre les inégalités.

Attachée à une mondialisation équitable et à la lutte contre les inégalités, la France se mobilise pour défendre les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier dans le cadre des objectifs du développement durable et de l'Agenda 2030. Elle est particulièrement investie sur de nouveaux chantiers comme **la responsabilité sociale des entreprises, les relations entre droits de l'Homme et environnement ou l'application universelle du droit à l'eau potable et à l'assainissement**. La COP 21, qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, a témoigné de l'engagement déterminé de la France dans **la lutte contre le dérèglement climatique et la prise en compte de son impact sur les droits de l'Homme**.

La France est également impliquée dans **l'élaboration du Pacte mondial pour l'environnement**, qui marquera une nouvelle étape fondamentale dans l'intégration des droits de l'Homme dans la gouvernance environnementale.

# Lutter contre toutes les formes de discriminations.

La France participe activement aux mécanismes du Conseil des droits de l'Homme qui contribuent à la lutte contre toutes les formes de discriminations. Elle est très impliquée dans la **lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie** et se mobilise pour que les discours de haine soient condamnés en adéquation avec le respect des droits de l'Homme. Engagée en faveur de la **défense et de la promotion des droits des personnes LGBTI**, elle soutient les résolutions adoptées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et le mandat de l'expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

# Poursuivre la mobilisation en faveur des droits de l'enfant et de la lutte contre l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

Très engagée en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés, la France a pris l'initiative avec l'UNICEF, en 2007, d'organiser la **conférence Libérons les enfants de la guerre**, qui a permis l'adoption des Principes et Engagements de Paris, endossés aujourd'hui par 108 États ; elle a organisé en 2017 une nouvelle conférence sur ce thème. La France participe activement aux travaux du **Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés**, qu'elle a contribué à créer. Elle œuvre aussi à la **lutte contre le travail forcé des enfants**.



**LE SYSTEME DES NATIONS UNIES MANIFESTE SA SOLIDARITE AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES ENFANTS VICTIMES DU VIH ET DU SIDA**

U

**LE SYSTEME DES NATIONS UNIES MANIFESTE SA SOLIDARITE AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES ENFANTS VICTIMES DU VIH ET DU SIDA**

U

# **II PROTÉGER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES.**

# Assurer la sécurité des journalistes et promouvoir le droit à l'information fiable.

La France est déterminée à défendre les **libertés fondamentales** comme la liberté d'expression et s'emploie à leur assurer une place prépondérante dans les enceintes multilatérales. Elle défend les textes portant sur la **protection des journalistes** et la lutte contre l'impunité des crimes commis à leur encontre. Elle soutient le **Partenariat pour l'information et la démocratie**, qui vise à mobiliser États, professionnels des médias, entreprises numériques et société civile afin de protéger la possibilité pour l'ensemble des citoyens d'accéder à une information indépendante, plurielle et fiable. Elle soutient, via l'aide au développement, le renforcement des capacités des médias pour favoriser l'accès à une information pluraliste et équilibrée.

Elle est déterminée à lutter contre les manipulations de l'information. Elle attache également une grande importance à la **liberté de religion ou de conviction**, à laquelle contribue la laïcité, ainsi qu'au pluralisme des sociétés.

# Lutter contre les disparitions forcées et les détentions arbitraires.

Déterminée à lutter contre le fléau des disparitions forcées, la France a joué un rôle moteur dans les négociations et l'adoption de la **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**. Elle promeut résolument sa ratification universelle, dans le cadre du groupe des amis qu'elle copréside avec l'Argentine. Elle est à l'initiative, au Conseil des droits de l'Homme, des résolutions portant sur le groupe de travail sur la **détention arbitraire**.

# Promouvoir l'abolition universelle de la peine de mort.

Le combat pour l'abolition universelle de la peine de mort en tous lieux et toutes circonstances constitue un engagement déterminé et constant. La France soutient la résolution biennale de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à **l'instauration d'un moratoire universel** et contribue activement à l'adoption de résolutions sur ce thème au Conseil des droits de l'Homme.





**III AIDER  
CELLES ET CEUX  
QUI DÉFENDENT  
LES DROITS  
HUMAINS.**

# Soutenir les défenseurs des droits de l'Homme et la société civile.

La France agit pour protéger **les défenseurs des droits de l'Homme**, menacés ou en danger, dans un contexte préoccupant de restriction de l'espace de la société civile. Elle attache la plus grande importance à leur **indépendance et à leur liberté d'action**, conformément à la Déclaration sur les Défenseurs des droits endossée en 1998 par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec le fort soutien de la France.

# Lutter contre l'impunité.

Convaincue qu'il n'y a pas de paix durable sans justice, la France œuvre en faveur de la **lutte contre l'impunité** afin que les responsables de violations des droits de l'Homme répondent de leurs actes devant la justice. Elle soutient le droit à la vérité et à la réparation des victimes de violations des droits de l'Homme. Elle promeut l'universalité du Statut de Rome établissant la **Cour pénale internationale** et soutient les travaux des commissions d'enquête et des mécanismes indépendants créés par le Conseil des droits de l'Homme.

# LA FRANCE, UNE CONVICTION ET DES MOYENS POUR LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS

## 1. Le plus haut niveau d'engagement en soutien des instruments internationaux

Comme elle l'a démontré lors de ses précédents mandats au Conseil des droits de l'Homme, la France s'engage à promouvoir le **dialogue et la coopération entre tous les groupes régionaux et politiques**, ainsi qu'à contribuer, d'une manière pragmatique, aux **réflexions sur le renforcement de l'efficacité des travaux du Conseil, des procédures spéciales et des comités conventionnels**. Elle continuera à défendre **l'indépendance du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme**.

La France a ratifié les **principaux instruments internationaux en matière de droits de l'Homme**. Elle a ratifié, en mars 2015, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et, en janvier 2016, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle reconnaît la compétence des organes des traités qu'elle a ratifiés pour recevoir les plaintes individuelles.

La France a renforcé son **système interne de protection et de promotion**

**des droits de l'Homme** avec la mise en place du **Contrôleur général des lieux de privation de liberté** en 2007 et du **Défenseur des droits** en 2011.

**L'Examen périodique universel (EPU) joue un rôle essentiel dans la promotion de l'universalité des droits de l'Homme.**

La France s'est efforcée de mettre en œuvre les recommandations formulées lors de son deuxième passage à l'EPU en 2013 et a remis un rapport de mi-parcours en février 2016. Elle a effectué son **troisième passage à l'EPU en janvier 2018** et travaille à mettre en œuvre les recommandations qu'elle a acceptées dans ce cadre.

**La France a adressé aux procédures spéciales des Nations Unies une invitation permanente** sur son territoire.

Elle a accueilli de nombreux experts indépendants et Rapporteurs spéciaux, dont la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées en octobre 2017, le Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée en novembre 2017, la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme en mai 2018 et la Rapporteuse spéciale sur le droit à un logement convenable en avril 2019.

*En tant que membre de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la France s'engage à promouvoir un dialogue étroit avec ses partenaires sur les droits de l'Homme. Elle se met en conformité avec les arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme, à laquelle elle est très attachée.*

## **2. Le développement et la coopération, leviers de l'action de la France pour les droits humains**

*Enfin, la France s'est dotée en 2018 d'une **stratégie « Droits humains et développement »** qui répond à un double objectif : faire de la politique de coopération et d'aide au développement de la France un levier en faveur de la promotion des droits de l'Homme et s'assurer que les projets qu'elle finance ne portent pas atteinte à ces droits.*

*La mise en œuvre de la stratégie s'articule autour de quatre priorités :*

- l'éducation aux droits humains, en appuyant des programmes en priorité à destination des enfants ;*
- l'accompagnement des acteurs du développement pour la mise en œuvre d'une approche du développement fondée sur les droits ;*
- la mobilisation de l'aide publique au développement en soutien concret aux défenseurs des droits, y compris en finançant des projets en leur faveur ;*
- le soutien à la mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU acceptées par les États et la participation de l'ensemble des acteurs concernés au processus.*

## I LUTTER CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS.

Renforcer  
la mobilisation  
internationale en  
faveur du respect  
des droits des  
femmes

Promouvoir  
les droits  
économiques,  
sociaux et culturels  
pour lutter contre  
les inégalités

Lutter  
contre toutes  
les formes de  
discriminations

Poursuivre  
la mobilisation  
en faveur des droits  
de l'enfant et de la  
lutte contre l'utilisation  
d'enfants dans  
les conflits armés

[diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)

—  
Direction des Nations Unies,  
des Organisations internationales,  
des droits de l'Homme et  
de la Francophonie

## II PROTÉGER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES.

Assurer  
la sécurité des  
journalistes et  
promouvoir le droit  
à l'information fiable

Lutter  
contre les disparitions  
forcées et les  
détentions arbitraires

Promouvoir  
l'abolition universelle  
de la peine de mort

## III AIDER CELLES ET CEUX QUI DÉFENDENT LES DROITS HUMAINS.

Soutenir  
les défenseurs  
des droits de l'Homme  
et la société civile

Lutter  
contre l'impunité

**#FranceCDH**